

Longtemps avant la cession nous rencontrons plusieurs bibliothèques privées d'une réelle importance et qui laissent bien loin derrière elles les humbles bibliothèques d'un Lambert Closse ou d'un Jean Nleolet. Dans ces bibliothèques les livres religieux abondent toujours, mais on y découvre une plus grande variété d'ouvrages, et surtout un très grand nombre de classiques latins, voire même grecs. La proportion des livres de droit est particulièrement remarquable, et cela ne doit guère nous surprendre. Fils de Normands, nos pères s'amusaient beaucoup à plaider, et se tenaient ferrés sur le *corpus juris civilis*.

Une des bibliothèques les plus remarquables de ce temps fut certainement celle du fameux intendant Claude-Thomas Dupuy. Elle est restée particulièrement célèbre, non seulement à cause de sa valeur objective, mais à cause du traçage qu'elle occasionna pendant un assez long temps à l'administration française des colonies. Chacun sait comment le brouillon Dupuy fut inopinément relevé de sa charge d'intendant, à la suite de son intervention malheureuse dans le démêlé que souleva l'enterrement de Mgr de Saint-Vallier entre le évêque de Québec et l'archidiacre M. de Lotbinière. Mais ce n'était pas tout de partir, il fallait auparavant satisfaire aux créanciers.

Le 6 mai 1732, le président du conseil de marine mandait à Hocquart de vendre les meubles du sieur Dupuy après son départ du Canada pour le règlement de ses dettes. Exception est faite cependant pour les livres et les instruments d'astronomie que l'intendant déchu s'oppose à laisser vendre au Canada parce qu'ils ne trouveraient d'acquéreurs qu'à vil prix. Un an plus tard, Hocquart reçoit l'ordre de faire passer en France où ils se vendront mieux les dits livres et instruments. Et, en effet, d'après la correspondance officielle que l'on retrouve aux archives de la marine, Hocquart exé-